



Boycott du CSA du SPIP 72 du 28 novembre 2025

Un homme s'est évadé lors d'une permission de sortir : hier nul ne s'en souciait, aujourd'hui un chef d'établissement est limogé, des collègues sont interrogés par les FSI.

Consternation est le premier mot qui circule dans nos services, **colère** est le second !

Nous sommes consternés par l'ampleur que prend cette affaire. Consternés par la manière dont le Ministre de la justice instrumentalise aujourd'hui un évènement rare de l'exécution des peines. Consternés de voir le travail de chacun bafoué et dénigré de la sorte. Consternés de voir comment le Garde des sceaux, garant des valeurs de la République et de la loi, balaie d'un revers de la main le code de procédure pénale.

Nous sommes en colère car nous nous sentons niés dans l'exercice même de nos missions. En colère au regard du travail, fait chaque jour dans les établissements pour donner du sens à la peine, anéanti par des décisions iniques.

Les permissions de sortir ne sont pas une friandise offerte à la personne détenue. Elles relèvent d'un processus de construction, d'évaluation, de projection et de concertation où chaque acteur s'investit dans un but précis : la prévention de la récidive.

Une permission de sortir collective permet d'évaluer comment la personne se comporte en groupe, à l'extérieur, et donne des informations précieuses pour la suite de son parcours d'exécution de peine. C'est cette évaluation qui garantit la réduction des risques. La réduction et non la suppression. Croire en la suppression totale du risque est un leurre, faire croire à cette suppression totale est une injure.

Monsieur le garde des sceaux allez-vous obliger la DAP et ses agents à ne plus proposer de PS, au mépris du CPP, en sera-t-il ensuite ainsi avec les aménagements de peines ? Que vont devenir les agents du SPIP en milieu fermé ?

Jusqu'où irez-vous dans cette surenchère politique ?

Votre rôle est de soutenir vos agents et de garantir l'exercice des droits des personnes détenues, pas de dénigrer le travail fait et de rechercher de supposés coupables.

En agissant ainsi vous décrédibilisez le travail des personnels pénitentiaires et des magistrats, mais pire encore vous mentez aux Français en refusant sciemment de rappeler ce qu'est et à quoi sert une permission de sortir.

Vos agents sont aujourd'hui consternés et en colère, car ils ne se sentent plus soutenus par leur administration. La peur les gagne : peuvent-ils en toute sérénité poursuivre leur mission ?

Monsieur le Garde des Sceaux, Monsieur le DAP, Mesdames et Messieurs les DI nous attendons de vous un positionnement fort qui réaffirme notre fonction, assure nos missions et respecte la procédure pénale.

Les sections locales SNEPAP-FSU et CGT-IP du SPIP 72 décident de boycotter le CSA de ce jour en soutien au chef d'établissement de Rennes-Vezin et à l'ensemble des agents du SPIP 35.

Sections locales SNEPAP-FSU et CGT IP

SPIP 72, le Mans

28/11/25